



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0452

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Schéma général d'assainissement 2015-2027 - Acceptation du dossier**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0452

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Schéma général d'assainissement 2015-2027 - Acceptation du dossier**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 92-3372 du 9 juillet 1992, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le schéma général d'assainissement et l'aboutissement de la mise en œuvre des priorités identifiées.

Les importantes évolutions réglementaires en matière de protection des milieux aquatiques s'imposent aux services d'eau et d'assainissement depuis 1992 :

- la directive cadre européenne sur les eaux résiduaires urbaines de 1991 et la mise en demeure de la France par l'Europe en 2005, l'arrêté du 22 juin 2007 renforçant l'évaluation des performances des systèmes d'assainissement à l'échelle du bassin versant de collecte,

- la directive cadre européenne sur l'eau et les milieux aquatiques de 2000 et sa déclinaison dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée.

Les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise, approuvé en 2010, affirment un changement de stratégie de développement urbain, basé sur la densification de l'habitat, la préservation des ressources et des espaces naturels.

Le plan local d'urbanisme et habitat de la Métropole de Lyon fait, actuellement, l'objet d'une procédure de révision générale.

La délibération n° 2013-4052 du 9 juillet 2013 porte sur les enjeux stratégiques pour le futur schéma général d'assainissement de la Communauté urbaine :

- agir à la source pour préserver la santé humaine et les milieux aquatiques,
- dimensionner et piloter les systèmes d'assainissement pour réduire les impacts sur l'environnement,
- gérer les patrimoines et les faire évoluer,
- être proche et voir loin pour accompagner le développement du territoire.

Le schéma général d'assainissement 2015-2027 est le fruit d'une large concertation. Consciente de la nécessité d'un portage transversal de la politique de l'eau, la Métropole de Lyon a associé à sa réflexion les directeurs généraux et Maires des Communes de la Métropole, les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et du Club développement durable, des représentants de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et chaque direction de la Métropole.

Il est composé de 3 documents :

- les orientations et enjeux, partagés par tous les partenaires associés depuis 2013 : les gestionnaires de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales, mais aussi les acteurs publics et privés du territoire de la Métropole,

- les fiches actions transversales fixant les priorités et les engagements des différents acteurs, pour atteindre les objectifs fixés à l'échelle de chaque enjeu,

- la présentation de chacun des 12 systèmes d'assainissement du territoire, avec un état des lieux des problématiques locales actuelles, les pistes d'actions prioritaires et le niveau de performance de chaque système.

Le schéma général d'assainissement 2015-2027 est un document stratégique qui permet le partage d'une culture commune sur les problématiques d'assainissement des eaux usées et pluviales de la Métropole. C'est un outil de pilotage et d'aide à la décision, indispensable pour appréhender les nouveaux défis en matière d'assainissement :

- la densification et imperméabilisation de la ville (îlots de chaleur, ruissellement urbain, abaissement de niveaux d'eau dans les nappes et cours d'eau, etc.),
- l'évolution des pratiques (nouveaux polluants) et des attentes (nature et bien être) des habitants,
- le vieillissement du patrimoine (réseaux et ouvrages),
- le renfort de la réglementation pour la protection des milieux aquatiques, y compris par temps de pluie.

Dans un contexte économique très contraint et dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, le schéma général d'assainissement 2015-2027 a pour vocation d'identifier et d'objectiver les actions prioritaires à mener, afin de limiter au juste nécessaire les dépenses publiques et d'améliorer la qualité de vie des habitants et de leur environnement.

Le schéma général d'assainissement 2015-2027 traduit la volonté de l'ensemble de acteurs de croiser les politiques publiques et de mobiliser toutes les compétences pour optimiser la gestion de l'assainissement sur le territoire de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Approuve le schéma général d'assainissement 2015-2027 comme l'outil de pilotage et d'aide à la décision sur les questions d'assainissement des eaux usées et pluviales de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.